



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12-02-2026 /

Dossier complet le : 12-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013537/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un ensemble de batiments industriels sur une surface de plancher de 11 444 m² sur la commune de SAINT-SAENS

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AGROTECH

Raison sociale

SAS AGROTECH

N° SIRET

32616201300014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

GALLE

Prénom(s)

Sabine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de construction du nouveau siege social de la societe AGROTECH, specialisee dans le commerce de gros de materiels agricoles, sur un terrain libre, appartenant a la SCI AGROPUCHEUIL, de la zone industrielle du Pucheuil (parcelle ZM92), sur la commune de SAINT-SAENS (76) au sein de la Com Com de Bray Eawy. La SCI AGROPUCHEUIL est la structure juridique porteuse du projet immobilier presente. La SAS AGROTECH est la societe d'exploitation qui exercera son activite (commercialisation et maintenance de materiels agricoles) au sein du site dont elle sera locataire de la SCI AGROPUCHEUIL. Par ailleurs, les actionnaires de la SCI AGROPUCHEUIL sont les memes que la SAS AGROTECH. Le nouveau site s'implantera sur la parcelle ZM n°92 d'une surface de 49 222 m² et comprendra les elements suivants : 3 batiments principaux sur une emprise au sol de 11 444 m², avec un batiment comprenant les bureaux et locaux sociaux d'un cote et l'atelier de mecanique/repairation de l'autre, un batiment pour le stockage de pieces et fournitures et un batiment de type auvent permettant de stationner a l'abri le materiel en attente de repairation - la creation de voiries et de places de stationnement pour les vehicules clients, personnels, vente et

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'amelioration des conditions de travail et de l'accueil des clients de la societe par rapport aux conditions actuelles des locaux existants situes rue Joseph Caulle a BOS-LE-HARD (a environ 10 km). Le projet disposera d'espaces de travail plus grands et adaptes a la taille croissante du materiel agricole. Le site permettra egalement de disposer de plus de zones de stockage du materiel a la vente/location et en attente de repairation. Le projet vise egalement a repondre a des besoins croissants en formation interne/externe avec la creation de bureaux et salles de formation. Par ailleurs, le projet integrera de l'energie renouvelable de type photovoltaique sur une partie de la couverture des batiments avec l'installation de 1034 panneaux de type JINKO 455 W de type SOPRASOLAR d'une puissance de 454,75 kW cretes. Ces panneaux permettront d'alimenter le site en electricite et de revendre le surplus sur le reseau. Les locaux seront ainsi chauffes par des radiateurs (partie tertiaire) et aerothermes electriques (partie ateliers). En complement, des aerothermes gaz equiperont les ateliers pour les periodes sans production d'energie solaire. Une cuve aerienne de gaz propane de 1.75 t sera presente pour alimenter ces systemes

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet se déroulera selon plusieurs phases : - Phase 1 : décapage de la terre végétale (duree de 2 semaines) - Phase 2 : terrassement déblais / remblais (duree de 1 a 2 mois) A noter qu'il n'y aura aucune évacuation vers l'extérieur des matériaux, le déblai génère compensera le remblai nécessaire. - Phase 3 : mis en place des réseaux enterrés (duree de 1 mois) - Phase 4 : traitement des déblais remblais (duree de 1 a 2 semaines) - Phase 5 : construction des bâtiments (12 et 15 mois) - Phase 6 : création des enrobes et autres espaces Le projet est prévu pour démarrer au 4ème trimestre 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En cas de démantèlement du projet, la SAS AGROTECH respectera les obligations en matières de sécurité et de gestion des déchets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire et examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet (parcelle 92) dont surface espaces verts dont surface bâtiment dont surface enrobés dont surfaces empierrement dalle beton (zone dechets)	(49222, m²) (21635, m²) (11444, m²) (12121, m²) (3599, m²) (546, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est concerne par le PLU de SAINT-SAENS.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe a 3 km au Nord-Est du site projet (ZNIEFF de type II : Les Forêts d'Eawy et d'Arques et la vallée de la Varenne). Voir en annexe 1 la cartographie des milieux naturels.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe a 20 km au Nord du site projet (Cavité d'Ardouval).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel régional le plus proche se situe a 26 km au Sud-Ouest du site projet (Boucle de la Seine Normande)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Il n'y a pas de plan de prévention du bruit ou arrêté sur la zone du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Voir en annexe 1 la cartographie du patrimoine culturel
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le PLU SAINT-SAENS a été consulté et il ne répertorie pas le projet en zone humide. Par ailleurs, la carte du réseau SIG des milieux potentiellement humides a été consultée et le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un milieu humide probable. Voir en annexe 1 la cartographie des milieux potentiellement humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Voir en annexe 1 la cartographie des risques technologiques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site projet ne se situe pas dans le périmètre rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Voir en annexe 1 la cartographie du patrimoine culturel

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 (directive oiseaux) le plus proche, "Bassin de l'Arques" FR2300132, se situe a 1300 m a l'Est du projet et ne concerne que le lit mineur du cours d'eau. Voir en annexe 1 la cartographie des sites Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	Voir en annexe 1 la cartographie du patrimoine culturel

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'alimentation en eau du site projet se fera par le reseau public existant et sera de l'ordre de 330 m3 /an comprenant l'utilisation de l'eau sanitaire et de l'eau pour la station de lavage privée. L'arrivée d'eau sera équipée d'un disconnecteur afin de protéger le reseau public d'eau potable. Le site sera également équipé d'un recuperateur d'eau de pluie permettant de collecter dans une cuve
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne necessitera pas d'intervention spécifique sur le sous sol mis a part pour la creation du bassin d'infiltration au Nord du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les matériaux generees par les operations de terrassement prevues seront utilisées pour remblayer le site ou cela est necessaire. D'un point vu general, le projet est neutre en termes d'excédents et deficits de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les matériaux generees par les operations de terrassement prevues seront utilisées pour remblayer le site ou cela est necessaire. D'un point vu global, le projet est a l'equilibre en termes d'excédents et deficits de
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site sera raccorde au reseau d'alimentation public d'eau potable. Le site sera equipe d'une citerne pour recuperer les eaux de pluie et les reutiliser au niveau de l'aire de lavage. Les eaux usees seront gerees par un systeme d'assainissement non collectif de type microstation dimensionnee a 20 EH. Une etude d'assainissement non collectif a ete realisee et l'avis de
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain actuel est une prairie entretenue (herbage) et ne presente pas de biodiversite particuliere.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 (directive oiseaux) le plus proche, "Bassin de l'Arques" FR2300132, se situe a 1300 m a l'Est du projet et ne concerne que le lit mineur du cours d'eau. Voir en annexe 1 la cartographie des sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain actuel est une prairie entretenue et n'est pas un terrain agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Saint-Saens n'est pas concernee par un PPRT (source DREAL Seine Maritime). Par ailleurs le SDIS 76 a donne son avis sur le projet (voir courrier en annexe 4). Le projet respectera les elements demandes a savoir: disposer d'un besoin hydraulique de 300 m3/h sur 2h via 4 citernes enterrees de 120 m3 et 1 PI public de 60 m3/h, une procedure pour mobiliser un technicien habilite
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Saint-Saens n'est pas concernee par des risques naturels (source DREAL Seine Maritime)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic du site comprendra les vehicules legers du personnel (30 personnes), des clients, et la rotation de poids lourds (20 fois par semaine pour le transit des pieces detachees). Le site est ouvert du lundi au vendredi de 8h a 12h et 14h a 18h00, et le samedi de 9h a 12h.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les activites ne seront pas source de bruit. L'environnement sonore proche du projet est constitue d'une zone d'activite et de l'autoroute A28. Par ailleurs les ateliers auront un traitement acoustique (pare-vapeur).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En cas de nuisance sonores, la societe AGROTECH s'engage a realiser une etude sonore. Voir en annexe 5 l'attestation d'engagement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activites ne genereront pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site ne sera pas eclaire la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Il n'y aura pas d'activite de peinture ou carrosserie sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le site engendrera des rejets liquides lies a l'aire de lavage et aux eaux pluviales de voiries.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les effluents de l'aire de lavage seront raccordes a un deshuileur-debourbeur (6 l/s) et les eaux de voiries seront traitees par deux autres separateurs hydrocarbures (40 et 20 l/s). Les eaux traitees iront ensuite vers le bassin.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux pluviales du site seront dirigées vers un bassin tampon dimensionné pour une pluie d'occurrence centennale avec un débit de fuite régulé à 2L/s/ha vers le réseau public. Les eaux pluviales n'auront donc pas d'impact sur la zone. Une étude géotechnique et une note de dimensionnement des eaux pluviales et du bassin ont été réalisées et sont fournies en annexes 6 et 7.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les principaux déchets produits par le site seront les suivants: déchets non dangereux, 3 bennes de cartons/ferrailles/bois, huiles, aérosols, emballages vides souillés, filtres usages, batteries usagées. Le site disposera d'une zone déchet sur dalle béton spécifique. Par ailleurs, il y aura une citerne enterrée de 6000 L double peau avec détection de fuite pour récupérer les huiles usagées. Enfin, le site dispose d'une procédure de
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Voir en annexe 9 le courrier de la DRAC en date du 16/01/2026
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des mesures engagées sur le site et pour le projet, les incidences du projet seront limitées. Par ailleurs, la Communauté de Communes de Bray-Eawy est très favorable à ce projet et a transmis un courrier en ce sens, joint en annexe 10. Le projet permettra également une consommation raisonnable d'eau avec la récupération des eaux de pluie et la production d'électricité avec les panneaux photovoltaïques en toitures. Enfin, le projet a déjà été présenté à différents services faisant autorité (SDIS, SPANC) et les avis émis seront respectés dans le cadre de ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GALLE

Prénom Sabine

Qualité du signataire Directrice

À Bosc le Hard

Fait le 11-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)